



ÉBAUCHE – Accord de relations entre la Première nation Eagle Village et la Municipalité de Témiscaming

Cet Accord de relations fournit un cadre en vertu duquel la Première nation Eagle Village et la municipalité de Témiscaming, et d'autres parties intéressées qui pourraient s'ajouter au fil du temps, entreprendront une planification stratégique et des activités conjointes au profit des membres de leurs collectivités respectives. Nous croyons que de bonnes relations doivent être fondées sur des valeurs communes, qui comprennent l'honnêteté, le respect, le partage mutuel et l'égalité. Cela inclut la reconnaissance d'une histoire commune, des expériences passées et des différences ayant un impact sur les perceptions et les opinions, qui peuvent être surmontées par une coopération et un soutien renforcés entre les corps dirigeants pour promouvoir le bien-être et la prospérité de nos collectivités respectives.

Les collectivités de la Première nation Eagle Village et de la municipalité de Témiscaming désirent travailler ensemble dans un esprit de coopération au bénéfice de tous les résidents de leurs collectivités respectives, dans le but de combler les lacunes sociales, spirituelles et économiques, et favoriser une nouvelle relation fondée sur la reconnaissance et la collaboration.

Les collectivités de la Première nation Eagle Village et de la municipalité de Témiscaming, et d'autres collectivités voisines qui peuvent participer de temps en temps, reconnaissent et acceptent que nous partageons des frontières et des intérêts communs. Nous éprouvons le besoin mutuel de développer des protocoles et des activités qui engagent les dirigeants des Premières nations ou leurs représentants sur des questions d'initiatives de développement économique communautaire, et d'autres questions qui respectent le patrimoine, la prestation de services adaptés à la culture et la participation sociale inclusive. Cela peut inclure une gamme de secteurs, dont:

- Les loisirs
- Le tourisme
- Les affaires
- La santé, et
- La sécurité publique

de sorte que tous les résidents peuvent se sentir en sécurité, bienvenus et engagés dans la collectivité. Les deux Conseils ont convenu à l'unanimité que des arrangements qui soutiennent l'harmonisation et le respect de ces intérêts sont profitables aux deux collectivités.

Cet Accord de relations établit de plus que des engagements et des objectifs seront mis en place, avec des étapes et des critères de progrès, afin de faire de nos collectivités de meilleurs endroits pour tous les résidents et visiteurs. Il fournit un guide aux dirigeants régionaux sur la façon dont le gouvernement municipal et celui de la Première nation peuvent travailler ensemble, conjointement, à établir et améliorer les canaux de communication; identifier des possibilités de bénéfice mutuel; et améliorer nos collectivités en les rendant plus dynamiques et viables du point de vue économique. En investissant mutuellement dans notre jeunesse, celle des membres de la Première nation comme celle de la collectivité locale, les parties renforceront l'avenir de nos collectivités avec des possibilités culturelles, récréatives et éducatives de qualité, qui mèneront à des opportunités de carrière chez nous.

Comme voie à suivre, la Première nation Eagle Village et la municipalité de Témiscaming, ainsi que les partenaires qui le souhaitent, développeront des processus efficaces et concrets en faveur de la coopération sur des questions communes, des préoccupations, des poursuites et des initiatives fondées sur des occasions courantes favorables à une communauté ouverte et des réunions en personne. Les communications seront basées sur une interaction ouverte, franche, honnête et empreinte de simplicité. Les Conseils et leurs représentants désignés se réuniront régulièrement aux moments déterminés pour promouvoir un dialogue ouvert et constructif en vue de préciser les priorités communes. Les parties écouteront et tiendront compte des préoccupations et des suggestions exprimées de bonne foi. De plus, elles respecteront leurs compétences, autorités de gouvernance et pratiques de gouvernance respectives.

Enfin, le présent Accord de relations sera considéré comme un « accord vivant », destiné à évoluer au fur et à mesure que progressent les relations entre les parties et que de nouveaux partenaires sont identifiés.

Mairesse Nicole Rochon, Municipalité de Témiscaming

Date _____

Chef Madeleine Paul, Première nation Eagle Village

Date _____

DRAFT